

Guide de l'auditeur

L'essentiel de ce qu'il faut savoir pour suivre sa formation

Introduction

Vous avez décidé de rejoindre notre établissement pour suivre une ou plusieurs unités d'enseignement dans le cadre d'une préparation de certification, de diplôme et vous donner ainsi toutes les chances d'accomplir votre projet de formation.

Avec une offre large de plus de 40 diplômes et de près de 250 UE en présentiel, notre établissement vous permet de compléter vos compétences pour évoluer dans votre carrière ou d'en acquérir de nouvelles dans le cadre d'une reconversion professionnelle.

L'Ipst-Cnam est ouvert à toute personne engagée dans la vie active : salariés, artisans, professions libérales ou demandeurs d'emploi...

Vous disposez de plusieurs modalités d'enseignements compatibles avec une vie professionnelle :

- Cours du soir et du samedi
- Cours en journées bloquées
- Formation ouverte et à distance (FOAD)
- Formation par alternance ou apprentissage

Profils des apprenants :

- Âge moyen : 34 ans
- 4 apprenants sur 10 sont des femmes
- Près de 17% sont de nationalité étrangère
- 70% ont un emploi
- 39 % sont ingénieurs ou cadres

A l'Ipst-Cnam, on avance à son rythme et on capitalise ses résultats progressivement (parcours modulaire et individualisé). On peut choisir d'acquérir simplement une brique de compétences ou de poursuivre un diplôme...

Pour vous guider et vous accompagner dans votre parcours, nous vous proposons ce livret qui rassemble les principales informations pratiques dont vous pourriez avoir besoin. Il est structuré en trois parties :

- Le Centre Régional en pratique
- Votre scolarité
- Les ressources et services

L'équipe de L'Ipst-Cnam est à votre disposition pour répondre à vos questions complémentaires, n'hésitez pas à la solliciter.

Nous vous remercions pour votre confiance. Soyez assuré que nous vous accompagnerons dans votre projet et que votre réussite sera la nôtre.

Informations pratiques

Horaires de l'accueil : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 18h

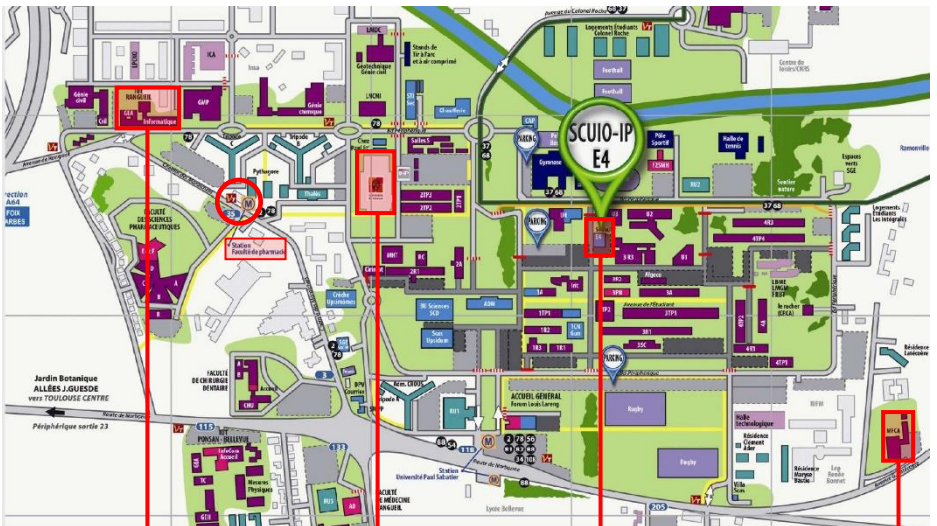
Adresse : Maison de la recherche et de la valorisation
118, route de Narbonne
31062 Toulouse Cedex 09



Pour y aller :

- **Périphérique**
sortie 20 : Complexe Scientifique de Rangueil
Accès véhicule et parking depuis l'avenue de Rangueil, au niveau arrêt bus Champs magnétiques.
- **Métro ligne B**
direction : Ramonville, station : Faculté de Pharmacie
- **Bus : Ligne 78**
arrêt : Champs Magnétiques

Coordonnées GPS : 43°33'59.44"N 1°28'01.56"E ou
Latitude : 43.5664 - **Longitude :** 1.4671



Plusieurs lieux
d'enseignement : **IUT**

MRV

SCUIO-IP
(DAEU-B)

MFCA
(DAEU-B)

Site de PONSAN



Mais aussi :

- **INSA** : 135 Avenue de Rangueil, 31400 Toulouse
- **ISAE** : 10 Avenue Edouard Belin, 31400 Toulouse
- **ENSEEIH** : 2 Rue Charles Camichel, 31000 Toulouse

La mission Handi’Cnam :

Si vous êtes en situation de handicap, **Handi’Cnam** peut vous aider à suivre votre formation et à passer vos examens : aide pédagogique, aménagement d’épreuves, prêt de matériel, autorisation de stationnement, etc.

Pour en savoir plus :

Une référente Handicap est à votre écoute et vous accompagne tout au long de votre formation au sein de l’Ipst-Cnam.

Sonia VARTIAN :

Tél. : 05.62.25.52.00

E-mail : sonia.vartian@ipst-cnam.fr

Carte d’auditeur :

À l’inscription, il vous est remis une carte d’auditeur. Elle vous sera réclamée lors des examens. Cette carte ne vous confère pas un statut d’étudiant. Vous ne pouvez pas en prévaloir pour des réductions ou autres remises consenties aux étudiants.

Les stagiaires en alternance peuvent disposer d’une carte d’étudiant des métiers.

Restauration :

Pour des raisons de propreté et d’hygiène, **la restauration dans les salles de cours n’est pas autorisée.**

Une salle de convivialité est à la disposition des usagers de la MRV dans la cour centrale. Vous pourrez y manger votre propre repas (micro-ondes à disposition). Vous y trouverez également des distributeurs de boissons chaudes ou froides, des friandises et des snacks.

Vous avez également la possibilité de vous restaurer dans les cafétérias étudiantes du campus ou auprès d’un food-truck du CROUS. Vous ne pourrez toutefois pas bénéficier du tarif subventionné (comptez environ 8€ pour un menu).

Le règlement intérieur :

Le règlement intérieur complètera les informations de ce livret d’accueil qui n’est qu’une présentation succincte de l’établissement.

Il est consultable et téléchargeable dans votre Espace Numérique de Formation.

Contact :

Vous pouvez nous contacter aux heures d’ouverture de l’accueil au 05.62.25.52.00.

Ou par mail : contact@ipst-cnam.fr

Votre scolarité

Quelques points sur le déroulement de la scolarité hors temps ouvrable

Inscriptions

Il est interdit de s'inscrire à plus de 6 unités d'enseignement (UE) par an (sauf dérogation du Directeur des Etudes du Cnam).

La liste des UE proposées à l'ouverture est définie dans la plaquette de chaque formation ou en consultant notre site www.ipst-cnam.fr.

Si une UE choisie s'avère ne pas être ouverte vous pouvez en choisir une autre ou modifier votre inscription. Vous trouverez un bulletin d'inscription rectificatif dans votre Espace Numérique de Formation.

Vous trouverez également sur cet espace les emplois du temps, les dates de début des cours par filière, vos dates d'examens et des offres de stage.

Partiels et examens

Vous devez vous présenter le jour de l'épreuve muni de votre carte d'auditeur.

Chaque UE est soumise à un contrôle des connaissances sous forme d'examen et ou de contrôle continu :

- La première session est organisée à la fin de l'enseignement (janvier ou février pour les UE du 1er semestre – juin pour les UE du 2nd semestre).
- Une deuxième session est organisée, courant avril pour les UE du 1er semestre, en septembre pour les UE du 2nd semestre.
- Pour être déclaré admis, vous devez obtenir une note supérieure ou égale à 10/20.

Convocations aux examens (partiels et examens finaux) :

Aucune convocation ne vous sera adressée personnellement. Vous obtiendrez l'information soit directement par l'enseignant durant le cours, soit en consultant votre Espace Numérique de Formation.

Il vous est interdit :

- de vous présenter à la 2ème session si vous êtes admis dès la première, même en vue d'améliorer votre note...
- de vous présenter à un même examen le même semestre dans des centres Cnam différents.

Congé examen : vous pouvez prétendre au bénéfice d'un ou plusieurs jours de « congé-examen » sans que ces congés puissent excéder 24 heures du temps de travail (soit 3 jours de travail) au cours d'une même année civile.

Pour justifier auprès de votre employeur de votre inscription à un examen, les secrétariats de scolarité peuvent vous délivrer une convocation sur demande.

Règlement de l'auditeur 2019V1

Résultats – Attestations de réussite – Délivrance des diplômes

Pour obtenir un diplôme au Cnam, il faut :

- valider toutes les unités d'enseignement qui composent le diplôme;
- posséder les prérequis ou en être dispensé;
- remplir les conditions d'expérience professionnelle;
- **effectuer votre demande de délivrance de diplôme et d'analyse de l'expérience professionnelle en ligne** : <https://diplome.cnam.fr/> (à l'exception des licences pro, masters et mastères spécialisés).

Dans le cadre d'un parcours certifiant ou diplômant prévoyant la rédaction d'un rapport d'expérience professionnelle ou de stage, vous avez la possibilité, dès le début de votre parcours, d'effectuer une demande d'examen anticipé de l'expérience professionnelle également sur <https://diplome.cnam.fr/>. Celle-ci sera examinée par une commission du Cnam Paris qui statuera et vous précisera s'il y a lieu de faire un stage complémentaire ou d'apporter des compléments d'information avant de faire votre demande de diplôme.

Aucune note ne sera communiquée individuellement par téléphone ou par mail. Vous les trouverez sur votre Espace Numérique de Formation.

Les attestations de réussite ne sont mises à disposition sur l'Espace Numérique de Formation qu'après réunion du jury. Un relevé de notes peut être établi sur demande.

Après examen du dossier de demande de diplôme par le Cnam Etablissement National, votre diplôme sera envoyé au secrétariat dont vous dépendez. Celui-ci vous contactera pour que vous puissiez venir le retirer.

Stage

Le Cnam vous offre la possibilité de compléter votre expérience professionnelle (si elle vous fait défaut pour l'obtention d'un diplôme) par un stage.

Tout stage donne lieu à l'établissement d'une convention. Les trois exemplaires de convention de stage sont à retirer auprès de votre secrétariat de scolarité.

La durée et la nature du stage doivent être soumises au préalable à l'enseignant responsable de la filière.

Le stage fera l'objet d'un rapport dont les modalités seront à définir avec le responsable de filière.

Valoriser votre expérience professionnelle

Trois dispositifs de validation des acquis existent :

VES : Validation des Etudes Supérieures : permet d'obtenir tout ou partie d'un diplôme du Cnam à partir d'études supérieures ou formations réalisées en dehors du Cnam.

VAP 85 : Validation des Acquis Professionnels : permet d'entrer dans une formation diplômante en l'absence du diplôme pré-requis.

VAE : Validation des Acquis de l'Expérience permet d'obtenir tout ou partie d'un diplôme à partir de son expérience.

Vous trouverez toutes les informations à l'adresse <http://mp.cnam.fr/comment-se-former/validation-des-acquis-vae-vap-ves/> de notre site internet.

Les ressources et services

A votre inscription, vous vous engagez à respecter la **charte de l'utilisateur des ressources informatiques et des services internet** de l'Ipst-Cnam.

Elle est consultable et téléchargeable sur notre site internet dans votre espace auditeur et à disposition à l'accueil de l'Ipst-Cnam.

Accéder à votre espace numérique de formation (ENF) le cnam.net

Tout élève inscrit à la scolarité du Centre Cnam possède un compte ENF. Cet espace numérique de formation est une plateforme en ligne qui vous permet :

- *d'accéder aux documents pédagogiques élaborés et transmis par les enseignants du Cnam.*
- *d'accéder aux cours en FOAD*
- *d'accéder aux ressources numériques de certains cours HTT (cours du soir) et TO (en journée)*
- *d'accéder gratuitement aux applications Office 365. Cette suite bureautique est constituée de différents outils de travail collaboratif, d'un agenda et du service de messagerie Outlook.*
- *de consulter la bibliothèque numérique du Cnam DOCAEL.*
- *d'accéder à des informations générales sur votre scolarité (emplois du temps, notes obtenues aux examens, etc...)*

Comment me connecter à l'**ENF** ?

1. Rendez-vous sur www.lecnam.net

2. Saisissez votre identifiant ENF, *prenom.nom.auditeur@lecnam.net* et votre mot de passe

* Utilisez de préférence le navigateur Firefox (logiciel libre) pour naviguer sur les sites du Cnam.

* Vous recevrez vos identifiants ENF et portail élève par courriel 24 à 48 heures à compter de l'enregistrement du dossier d'inscription.

Si vous n'avez pas reçu vos identifiants ou que le mot de passe ne fonctionne pas, cliquez sur « mot de passe oublié » et suivez les instructions à l'écran.

Assistance informatique

Une assistance du service informatique est à votre disposition : vous pouvez y faire appel par courriel ou par téléphone :

Par courriel : MPY_assistance.ENF@lecnam.net

Par téléphone : 05.62.25.52.32 de 14h à 16h du lundi au vendredi

Une salle informatique « libre-service » est à votre disposition : pour y accéder, vous pouvez vous rapprocher du secrétariat pédagogique de votre filière.

Règlement de l'auditeur 2019V1

La vie associative

Des associations d'élèves et anciens élèves bénévoles sont à votre disposition pour vous aider dans votre parcours au Cnam.

Pour en savoir plus :

- Sites internet : ae2cnam.cnam.fr, unicnam.net

La représentation des auditeurs

Les auditeurs sont représentés au conseil d'Administration de l'Ipst-Cnam.

- Collège des auditeurs :

Condition : être inscrit(e) à un cycle de formation de 80 h au moins à l'Ipst-Cnam ou à une unité d'enseignement du Cnam au moment du scrutin. Le vote sera organisé par correspondance ou par voie électronique. La durée du mandat est de 2 ans.

- Collège des anciens auditeurs :

Condition : avoir terminé un cycle de formation de 80 h au moins à l'Ipst-Cnam, et ne pas être pas inscrit(e) pour l'année en cours à l'Ipst-Cnam, ainsi que tout ancien auditeur du Cnam résidant en Midi Pyrénées quel que soit le lieu de sa formation.

Pour être éligible, les anciens auditeurs doivent être membres de l'une des associations, à savoir l'AE2 ou l'UNICNAM. Les sections régionales des associations d'anciens auditeurs désignent chacune un représentant. La durée du mandat est de quatre ans.

Réclamations

Toute réclamation peut être adressée par mail à l'adresse suivante : MPY_reclamation.ENF@Lecnam.net. Elle sera traitée en priorité par la direction de l'Ipst-Cnam. En cas de litige persistant, vous avez la possibilité de saisir le médiateur de l'Académie de Toulouse dont les coordonnées vous seront communiquées sur demande.

Démarche qualité

Le Cnam est inscrit réglementairement dans une démarche d'amélioration continue. À ce titre, il doit mener des enquêtes régulières pour rendre compte à ses tutelles.

Aussi, des questionnaires d'appréciation des enseignements vous parviendront à l'issue de chaque semestre et vous serez contacté pour une enquête sur votre parcours professionnel environ deux ans après votre diplomation.

Règlement de l'auditeur 2019V1

En tant qu'auditeur, vous êtes invités à répondre à ces enquêtes.

Ces enquêtes sont menées, ou diligentées, par l'Observatoire des études et carrières du Cnam.

(*) : en référence à la loi LRU n° 2007-1199 du 10/08/2007, la loi ESR n° 2013-660 du 22/07/2013 et la loi ORE n° 2018-166 du 08/03/2018. »

L'Ipst-Cnam vous sollicitera donc pour ces enquêtes nationales d'évaluation des enseignements mais aussi à notre propre enquête régionale de satisfaction qui portera sur la qualité de l'information et les conditions d'accueil.

Nous vous remercions du temps que vous y consacrerez. En tenant compte de votre opinion nous améliorerons la qualité de nos services !

Vos informations :

Mon n° SISCOL

Mes identifiants

ENF

PORTAIL ELEVE

ipst
Cnam

<http://www.ipst.fr>



<https://www.facebook.com/cnam.tlse>